



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
TENUE À HUIS CLOS LE 17 AOÛT 2020, CONFORMÉMENT AU  
DÉCRÊT 689-2020 DU 25 JUIN 2020 ET À L'ARRÊTÉ  
MINISTÉRIEL 2020-049 DU 4 JUILLET 2020.**

**SONT PRÉSENTS :**

M<sup>mes</sup> Chantal Riopel, conseillère  
Janie Tremblay, conseillère  
Louise Savignac, conseillère

MM. Jean-Sébastien Hénault, conseiller  
Denis Bernier, conseiller  
Robert Groulx, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Robert Bibeau, maire

**ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Claude Crépeau, directeur général  
Me David Cousineau, greffier  
Mme Véronique Goyette, directrice des communications

**LA SÉANCE EST OUVERTE**

**1.0**  
2020-08-191

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

*Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil*  
Aucune.

---

**Sur la proposition de Robert Groulx  
Appuyée par Denis Bernier**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté.

**1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2.0 PROCÈS-VERBAL**

\* Séance ordinaire du 13 juillet 2020

**3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

\* Lecture et traitement des questions formulées par les citoyens par courriel au [greffe@vivrescb.com](mailto:greffe@vivrescb.com) ou via la page Facebook officielle de la Ville de Saint-Charles-Borromée.

**4.0 SERVICES ADMINISTRATIFS**

\* 4.1 Rapport des dépenses – Du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 5 août 2020

\* 4.2 Compte affaire Visa Desjardins - Nomination d'un administrateur supplémentaire – Autorisation

- \* 4.3 Règlement 2167-2020 décrétant l'emprunt d'une somme de soixante et un mille dollars (61 000 \$) pour couvrir les frais de refinancement de divers règlements d'emprunt – Adoption
- \* 4.4 Règlement 2168-2020 décrétant une dépense et un emprunt de 9 432 900\$ pour des travaux de réfection des infrastructures municipales des rues Boucher, Gouin, Bousquet, Longpré et Juge-Guibault - Dépôt et avis de motion
- \* 4.5 Règlement 2169-2020 décrétant une dépense et un emprunt de 13 665 500 \$ pour des travaux de reconstruction des infrastructures d'une partie de la rue de la Visitation - Dépôt et avis de motion

## **5.0 SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES**

---

## **6.0 SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS**

- \* 6.1 Fourniture et installation de clôtures – Pistes multifonctionnelles – Octroi de contrat

## **7.0 SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT**

- \* 7.1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU) – Diverses demandes présentées au CCU – Décisions

## **8.0 SERVICE DES LOISIRS**

- \* 8.1 Tarifs sports de glace – Saison 2020-2021 – Adoption
- \* 8.2 Politique de dons et subventions – Remboursement aux familles - Autorisation

## **9.0 REQUÊTES**

- \* 9.1 Maison des jeunes du Grand Joliette – Campagne de parrainage 2020 – Soutien financier

## **10.0 INFORMATIONS**

- \* 10.1 Rapport des permis de construction – Juillet 2020 – Dépôt
- \* 10.2 Compte-rendu du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) – 29 juin 2020 – Dépôt

## **11.0 AUTRES SUJETS**

---

## **12.0 DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE**

## **13.0 LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**2.0**  
2020-08-192

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUILLET 2020 – APPROBATION

---

*Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil*  
Aucune.

---

**Sur la proposition de Louise Savignac  
Appuyée par Jean-Sébastien Hénault**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2020 tenue à huis clos conformément à l'arrêt ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020 prononcé par la *Ministre de la santé et des services sociaux* tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**3.0**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Considérant la tenue exceptionnelle de cette séance du conseil à huis clos, les citoyens charlois ont l'opportunité de formuler et de transmettre leurs questions en lien avec l'ordre du jour et l'administration en général par courriel au [greffe@vivrescb.com](mailto:greffe@vivrescb.com) ou encore via la page Facebook officielle de la Ville.

**Questions du citoyen :**

Une citoyenne expose les questionnements suivants au conseil municipal :

1. Serait-il possible d'évaluer la possibilité de construire aux Charlois leur propre piscine municipale intérieure?
2. Serait-il possible d'évaluer la possibilité de faire installer des lumières prioritaires aux feux d'intersections sur le Chemin du Golf pour tourner en direction sud sur la rue de la Visitation, et du fait même, dans l'autre sens pour ceux qui tournent vers la rue de la Visitation côté nord?
3. Serait-il possible d'évaluer la possibilité d'élargir le Chemin du Golf (Parc Bosco) et de prévoir de chaque côté du chemin une piste cyclable et piétonnière?
4. Serait-il possible d'installer un « Arrêt » sur le Chemin du Golf (Parc Bosco) à l'intersection de la rue Jean Bosco?
5. Serait-il possible de faire couper les arbustes au coin nord-ouest du terrain de soccer (Chemin du Golf)?
6. Serait-il possible de faire installer une boîte d'échange de livres à l'entrée du Parc Bosco?

**Réponses :**

1. Piscine intérieure : Cette demande sera étudiée au prochain Lac-à-l'épaule prévu en novembre 2020.
2. Feu prioritaire chemin du Golf/Visitation : Nous sommes à revoir l'aménagement de la rue Visitation. Cette demande sera donc étudiée dans le cadre de ce grand chantier. D'emblée, il faut savoir que ce feu se trouve exactement dans le tronçon qui fera l'objet d'une revitalisation complète. De ce fait, le poteau sera remplacé, car l'actuel ne permet plus de nouvelles programmations ni même l'ajout de nouvelles séquences de feu. Le remplacement est donc prévu pour 2022.
3. Élargissement de la piste cyclable sur chemin du Golf : Cette demande sera aussi étudiée au prochain Lac-à-l'épaule, sachant que la planification des déplacements à vélo fait partie d'une mise à jour annuelle pour un réseau cyclable toujours mieux connecté, plus accessible et plus sécuritaire.
4. Arrêt sur chemin du Golf / rue Jean Bosco : cette demande sera acheminée au comité de circulation pour examen.
5. Arbustes et visibilité : Nous accueillons positivement cette demande. Notre équipe horticole va vérifier si les arbustes peuvent se tailler.

6. Boîte de livres : En raison de la pandémie, il est impossible d'acquiescer à cette demande pour le moment. Au moment convenu, le Service des loisirs sera interpellé à explorer ce concept de libre-échange de livres entre citoyens.

#### **Question du citoyen**

Un citoyen demande si la Ville autorisera la tenue de ventes de garage à l'automne 2020.

#### **Réponse :**

La prochaine vente-débarras prévue au calendrier municipal, soit les 11, 12 et 13 septembre 2020, aura bel et bien lieu sur le territoire de la Ville. Toutefois, contrairement aux éditions précédentes, les citoyens pourront organiser la vente d'objets seulement à leur domicile. En raison de la situation entourant la COVID-19, aucun rassemblement au parc Saint-Jean-Bosco ne sera organisé ni toléré par la Ville cette fois-ci. La Ville va aussi exiger la collaboration de tous afin de respecter les mesures sanitaires en vigueur.

#### **4.0**

### **SERVICES ADMINISTRATIFS**

#### **4.1**

2020-08-193

#### **RAPPORT DES DÉPENSES – DU 1ER JUILLET 2020 au 5 AOÛT 2020**

---

#### ***Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil***

Aucune.

---

**ATTENDU** que le directeur général, en vertu du règlement 2111-2018 en matière de délégation de pouvoir, contrôle et suivi budgétaire, doit déposer périodiquement un rapport des dépenses qui ont été autorisées;

**Sur la proposition Robert Groulx  
Appuyée par Janie Tremblay**

#### **IL EST RÉSOLU DE :**

**APPROUVER** les paiements effectués mentionnés dans le rapport annexé à la présente résolution :

- les chèques fournisseurs n<sup>os</sup> 49 658 à 49 867: 717 350,81 \$
- les chèques annulés : (4 514,42 \$)
- les paiements électroniques : 76 903,94 \$

**Total : 789 740,33 \$**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### **4.2**

2020-08-194

#### **COMPTE AFFAIRE VISA DESJARDINS - NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR SUPPLÉMENTAIRE – AUTORISATION**

---

#### ***Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil***

Aucune.

---

**ATTENDU** qu'il est opportun d'ajouter monsieur Yannick Roy, trésorier de la Ville, à titre d'administrateur du compte affaire Visa Desjardins de la Ville, afin qu'il puisse également en assurer l'administration.

**Sur la proposition de Janie Tremblay  
Appuyée par Robert Groulx**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**AUTORISER** l'ajout de monsieur Yannick Roy, trésorier de la Ville, à titre d'administrateur du compte affaire Visa Desjardins de la Ville, afin qu'il puisse également en assurer l'administration; et

**AUTORISER** et requérir Visa Desjardins (affaires) de procéder aux modifications nécessaires à cet effet au compte affaire Visa Desjardins de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**4.3**  
2020-08-195

RÈGLEMENT 2167-2020 DÉCRÉTANT L'EMPRUNT D'UNE SOMME DE SOIXANTE ET UN MILLE DOLLARS (61 000 \$) POUR COUVRIR LES FRAIS DE REFINANCEMENT DE DIVERS RÈGLEMENTS D'EMPRUNT – ADOPTION

---

***Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil***

Aucune.

---

**ATTENDU** que sur l'emprunt décrété par les règlements d'emprunt numéros 855-2002, 966-2007, 983-2008, 997-2008, 998-2009, 1018-2009, 1005-2009 et 1056-2012, un solde non amorti de trois millions cinquante mille dollars (3 050 000\$) sera renouvelable le 16 novembre prochain, au moyen d'un nouvel emprunt, pour le terme autorisé restant;

**ATTENDU** que les coûts de vente relatifs à l'émission du montant ci-avant mentionné sont estimés à la somme de soixante et un mille dollars (61 000\$);

**ATTENDU** qu'il est possible d'emprunter cette somme par un règlement qui n'est soumis qu'à la seule approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux*; et

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné par Janie Tremblay, conseillère municipale, à la séance ordinaire du 13 juillet 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance.

**Sur la proposition de Janie Tremblay  
Appuyée par Robert Groulx**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**ADOPTER** le Règlement numéro 2167-2020 décrétant l'emprunt d'une somme de soixante et un mille dollars (61 000 \$) pour couvrir les frais de refinancement des règlements d'emprunt numéros 855-2002, 966-2007, 983-2008, 997-2008, 998-2009, 1018-2009, 1005-2009 et 1056-2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**4.4**  
Dépôt et  
avis de motion

RÈGLEMENT 2168-2020 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 9 432 900\$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DES RUES BOUCHER, GOUIN, BOUSQUET, LONGPRÉ ET JUGE-GUIBAULT - DÉPÔT ET AVIS DE MOTION

---

***Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil***

Aucune.

---

Moi, **Robert Groulx**, conseiller municipal, donne un avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement d'emprunt décrétant une dépense et un emprunt de 9 432 900 \$ pour des travaux de réfection des infrastructures municipales des rues Boucher, Gouin, Bousquet, Longpré et Juge-Guibault.

L'objectif de ce règlement est de procéder à la réfection des infrastructures (aqueduc, égouts sanitaire et pluvial, travaux de voirie et autres travaux divers) de plusieurs rues de la Ville.

Soyez avisés que le projet de règlement 2168-P-2020 (ci-annexé) est déposé et disponible pour consultation.

Le coût total des travaux est estimé à 9 432 900 \$. Le financement se fait via un règlement d'emprunt sur une période de 20 ans. Le remboursement est effectué via le paiement de la taxe foncière par l'ensemble des propriétaires d'immeubles de la Ville. En tenant compte de subventions totalisant 7 315 088 \$, provenant de programmes gouvernementaux, cela représente une charge fiscale annuelle d'environ 25 \$ par unité moyenne imposable.

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-CHARLES-BORROMÉE  
DISTRICT JUDICIAIRE DE JOLIETTE**

**PROJET DE RÈGLEMENT 2168-P-2020**

**Règlement 2168-2020 décrétant une dépense et un emprunt de 9 432 900 \$ pour des travaux de réfection des infrastructures municipales des rues Boucher, Gouin, Bousquet, Longpré et Juge-Guibault**

---

**ARTICLE 1.**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2.**

Le conseil est autorisé à procéder à des travaux de réfection des infrastructures municipales des rues Boucher, Gouin, Bousquet, Longpré et Juge-Guibault (aqueduc, égouts sanitaire et pluvial, travaux de voirie et autres travaux divers), incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par la firme GBI, Services d'ingénierie, en date du 10 avril 2020, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « **A** ».

**ARTICLE 3.**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 9 432 900 \$ pour les fins du présent règlement.

**ARTICLE 4.**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 9 432 900 \$ sur une période de 20 ans.

#### **ARTICLE 5.**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

#### **ARTICLE 6.**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

#### **ARTICLE 7.**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

#### **ARTICLE 8.**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

#### **4.5** Dépôt et avis de motion

RÈGLEMENT 2169-2020 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 13 665 500 \$ POUR DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES D'UNE PARTIE DE LA RUE DE LA VISITATION - DÉPÔT ET AVIS DE MOTION

---

#### ***Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil***

Aucune.

---

Moi, **Chantal Riopel**, conseillère municipale, donne un avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement d'emprunt décrétant une dépense et un emprunt de 13 665 500 \$ pour des travaux de reconstruction des infrastructures d'une partie de la rue de la Visitation.

L'objectif de ce règlement est de procéder à des travaux de reconstruction des infrastructures d'une partie de la rue de la Visitation (tronçon situé entre la limite sud de la ville et la rue de la Petite-Noraie).

Soyez avisés que le projet de règlement 2169-P-2020 (ci-annexé) est déposé et disponible pour consultation.

Le coût total des travaux est estimé à 13 665 500 \$. Le financement se fait via un règlement d'emprunt sur une période de 20 ans. Le remboursement est effectué via le paiement de la taxe foncière par l'ensemble des propriétaires d'immeubles de la ville. En tenant compte des subventions totalisant 4 332 163 \$, provenant de programmes gouvernementaux, cela représente une charge fiscale annuelle d'environ 110 \$ par unité moyenne imposable.

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-CHARLES-BORROMÉE  
DISTRICT JUDICIAIRE DE JOLIETTE**

**PROJET DE RÈGLEMENT 2169-P-2020**

**Règlement 2169-2020 décrétant une dépense et un emprunt de 13 665 500 \$ pour des travaux de reconstruction des infrastructures d'une partie de la rue de la Visitation**

---

**ARTICLE 1.**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2.**

Le conseil est autorisé à procéder à des travaux de reconstruction des infrastructures d'une portion de la rue de la Visitation (tronçon situé entre la limite sud de la Villet et la rue de la Petite-Noraie), incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par la firme EXP., en date du 12 mars 2020, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

**ARTICLE 3.**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 13 665 500 \$ pour les fins du présent règlement.

**ARTICLE 4.**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 13 665 500 \$ sur une période de 20 ans.

**ARTICLE 5.**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

**ARTICLE 6.**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

**ARTICLE 7.**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

**ARTICLE 8.**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.



**5.0 SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES**

---

**6.0 SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS**

**6.1**  
2020-08-196

**FOURNITURE ET INSTALLATION DE CLÔTURES – PISTES MULTIFONCTIONNELLES – OCTROI DE CONTRAT**

---

***Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil***  
Aucune.

---

**ATTENDU** le sommaire décisionnel numéro ST-20-36, en date du 11 août 2020, préparé par monsieur Jonathan Marion, directeur des Services techniques, relativement à la fourniture et l'installation de clôtures le long de certains tronçons de pistes multifonctionnelles de la Ville;

**ATTENDU** les demandes de prix effectuées auprès de fournisseurs et installateurs d'un tel produit;

**ATTENDU** la recommandation au sommaire décisionnel numéro ST-20-36 à l'effet d'octroyer de gré à gré le contrat de fourniture et installation de clôtures à l'entreprise « Clôtures Joliette », pour la somme de 9 953,69 \$, taxes en sus; et

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles à cet effet au fond de roulement.

**Sur la proposition de Chantal Riopel**  
**Appuyée par Denis Bernier**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**OCTROYER** de gré à gré le contrat de fourniture et installation de clôtures à l'entreprise « Clôture Joliette », pour la somme de 9 953,69 \$, taxes en sus; et

**FINANCER** cette dépense par le fond de roulement sur une période de 5 ans.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**7.0 SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT**

**7.1**  
2020-08-197

**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) – DIVERSES DEMANDES PRÉSENTÉES AU CCU – DÉCISIONS**

---

***Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil***  
Aucune.

---

**ATTENDU** les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 10 août 2020, à l'égard des diverses demandes de certificats d'autorisation déposées en vertu du règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale.

**Sur la proposition de Louise Savignac**  
**Appuyée par Chantal Riopel**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**ACCEPTER** les travaux suivants aux conditions ci-après édictées :

- Travaux de construction aux numéros 287 à 309, rue des Ormeaux. – lot numéro 6 376 140 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Joliette, conditionnellement à ce qu'un plan d'aménagement paysager soit préalablement déposé et réalisé en même temps que les travaux et suggérer au demandeur d'ajouter, si possible, des fenêtres au sous-sol afin de permettre un certain éclairage naturel **(40 CCU 20)**;
- Travaux de construction sur le lot numéro 6 157 463 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Joliette, conditionnellement à ce que des détails architecturaux s'inspirant du bâtiment principal soient ajoutés sur les façades arrières des garages, que les « Ribes Alpinum » soient remplacés par une autre essence et qu'une entente intervienne entre le promoteur et la Ville afin d'assurer un écran végétal permanent entre la voie de contournement et les lots résidentiels **(41 CCU 20)**;
- Travaux de construction au numéro 1046, rue de la Visitation – lot numéro 4 563 443 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Joliette, conditionnellement à ce que la porte du mur avant donnant accès à la salle électrique soit de la même couleur que le revêtement extérieur et qu'un plan d'aménagement paysager soit préalablement déposé et réalisé en même temps que les travaux **(43 CCU 20)**; et
- Travaux de construction au numéro 7, rue des Colibris – lot numéro 5 955 537 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Joliette, conditionnellement à ce qu'un plan d'aménagement paysager soit préalablement déposé et réalisé en même temps que les travaux **(44 CCU 20)**.

**REFUSER** la demande de certificat d'autorisation de construction au numéro 739, rue de la Visitation, présentée par la société « Groupe Evoludev inc. » **(42 CCU 20)**;

**MOTIVER** ce refus comme suit :

Le conseil est d'avis que la demande **(42 CCU 20)**, telle que présentée au Comité consultatif d'urbanisme (CCU), ne rencontre pas les objectifs et les critères du plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour la rue de la Visitation. En effet, il ne prévoit pas une implantation encadrant la rue de la Visitation tel que le prévoient les dispositions de l'article 31 du *Règlement 1029-2010 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* et l'implantation proposée du bâtiment principal le positionne très près des limites latérales comportant de nombreux arbres matures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.0

**SERVICES DES LOISIRS**

8.1

2020-08-198

TARIFS SPORTS DE GLACE – SAISON 2020-2021 – ADOPTION

---

***Discussion(s) des membres du conseil***

Aucune.

---

**ATTENDU** le sommaire décisionnel numéro SL-20-13, en date du 7 août 2020, préparé par monsieur Pascal Tremblay, directeur du Service des loisirs;

**ATTENDU** les frais d'association et les frais de glace respectivement établis par l'Association de hockey mineur Joliette-Crabtree et le Club de patinage artistique « Les Étoiles d'argent » pour la saison 2020-2021, de même que le pourcentage

unique de la subvention municipale à être octroyé, à savoir, 50 % par enfant par année; et

**ATTENDU** la recommandation positive du directeur du Service des loisirs.

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault  
Appuyée par Denis Bernier**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**PRENDRE** acte des tarifs respectivement établis par l'Association de hockey mineur Joliette-Crabtree et le Club de patinage artistique « Les Étoiles d'argent » pour la saison 2020-2021, lesquels se détaillent comme suit :

Association de hockey mineur Joliette-Crabtree			Club de patinage artistique « Les étoiles d'argent »		
Catégories	Frais Association	Frais de glace	Catégories	Frais Association	Frais de glace
Pré-Novice	-	530\$	Junior et Senior	80\$	650,57\$
Novice	300\$	700\$	Patinage Plus (P.P.)	80\$	735,57\$
Atome	300\$	750\$	Intensif Plus (P.P.P.)	80\$	1 084,50\$
Pee wee, Bantam et Midget	300\$	830\$	---	---	---

**ÉTABLIR** les coûts 2020-2021 chargés aux utilisateurs pour le hockey mineur et le patinage artistique, en tenant compte de la subvention municipale unique de 50% de remboursement, comme suit :

Hockey mineur		Patinage artistique	
Catégories	Coûts	Catégories	Coûts
Pré-Novice	265\$	Junior et Senior	365,29\$
Novice	500\$	Patinage Plus (P.P.)	407,79\$
Atome	525\$	Intensif Plus (P.P.P.)	582,25\$
Pee wee, Bantam et Midget	565\$	---	---

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**8.2**  
2020-08-199

**POLITIQUE DE DONS ET SUBVENTIONS – REMBOURSEMENT AUX FAMILLES – AUTORISATION**

---

**Discussion(s) des membres du conseil**  
Aucune.

---

**ATTENDU** qu'en vertu de la *Politique de dons et subventions*, divers remboursements sont effectués aux parents concernés à titre de subvention pour les activités sportives et culturelles de leurs enfants;

**ATTENDU** la liste des remboursements à être effectués en vertu de la *Politique de dons et subventions* pour l'année 2019 préparée à cet effet par monsieur Pascal Tremblay, directeur du Service des loisirs, et dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante; et

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles au budget à cet effet.

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault  
Appuyée par Denis Bernier**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**REMETTRE** une somme totalisant 7 495,13 \$ aux parents concernés, à titre de subvention pour les activités sportives et culturelles de leurs enfants, selon les montants indiqués à la liste des remboursements à être effectués pour l'année 2019 préparée à cet effet par monsieur Pascal Tremblay, directeur du Service des loisirs, le tout, en vertu de la *Politique de dons et subventions*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**9.0**

**REQUÊTES**

**9.1**

2020-08-200

MAISON DES JEUNES DU GRAND JOLIETTE – CAMPAGNE DE PARRAINAGE  
2020 – SOUTIEN FINANCIER

---

***Discussion(s) des membres du conseil***

Aucune.

---

**ATTENDU** la correspondance de madame Marie-Chantal Bouchard, coordonnatrice, de la Maison des jeunes du Grand Joliette concernant une demande de soutien financier dans le cadre de leur campagne de parrainage 2020;

**ATTENDU** que les membres du conseil municipal désirent encourager les buts poursuivis par cet organisme et la tenue de cette campagne de parrainage; et

**CONSIDÉRANT** que les crédits sont disponibles au budget à cet effet.

**Sur la proposition de Janie Tremblay  
Appuyée par Jean-Sébastien Hénault**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**VERSER** à la Maison des jeunes du Grand Joliette la somme de 750\$ à titre de soutien financier dans le cadre de la tenue de leur campagne de parrainage 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**10.0                    INFORMATIONS**

**10.1                    RAPPORT DES PERMIS DE CONSTRUCTION – JUILLET 2020 – DÉPÔT**

---

***Discussion(s) des membres du conseil***

Aucune.

---

**10.2                    COMPTE-RENDU DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) – 29 JUIN 2020 - DÉPÔT**

---

***Discussion(s) des membres du conseil***

Aucune.

---

**11.0                    AUTRES SUJETS**

---

**12.0                    DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le lundi 14 septembre 2020, à 20 h au Centre André-Hénault, édifice municipal, situé au numéro 249 Chemin du Golf Est, Saint-Charles-Borromée, province de Québec, J6E 8L1.

**13.0                    LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée.

***(signé)***

---

**M. Robert BIBEAU**  
*Maire*

***(signé)***

---

**Me David COUSINEAU**  
*Greffier*